

Observatoire de la Déontologie de l'Information (ODI)

Compte rendu de la réunion du CA et des membres du 19 septembre 2013

Présents : Yves Agnès (APCP), Diane de Belleciszze, Jean-Marc Canova (UCP2F), Jean-Pierre Chapelle (*Ouest-France*), Sabine Chevrier (Indignés du PAF), Michel Delberghe (CFDT-Journalistes), Patrick Eveno, Manola Gardez (Alliance Internationale de Journalistes), Kathleen Grosset (FFAP), Christine Menzaghi (Enjeux e Médias), Pierre Montel (SNRL), Daniel Nobl (Institut Confiances), Martine Ostrovsky, Gilles Pouzin

Excusés : Jean-Claude Allanic, Jérôme Bouvier (Journalisme et Citoyenneté), Bruno Chavaille (CNAFC), Jean-Michel Dumay, Didier Epelbaum (APCP), Pierre Ganz, Philippe Guihéneuf, (Indignés du PAF), Sophie Jehel, Thierry Magnol, Jean Miot (UPF), Catherine Morin-Desailly, Pierre Winicki (Institut Confiances)...

La préparation du « Rapport annuel » 2013
--

Didier Epelbaum, Patrick Eveno et Yves Agnès se sont mobilisés pendant l'été, un sommaire a été établi, ils se sont partagé la rédaction, qui est bien entamée. Le rapport annuel devrait comporter de 30 à 40 pages format A4. Une couverture couleur a déjà été préparée, intégrant le logo de l'ODI et le dessin original de Plantu pour lui (voir en pj). Elle a été approuvée par tous.

Le sommaire :

- Préambule de présentation (le président)
- La défiance du public
- Actualité (événements marquants de l'année) et éthique professionnelle
- **Vérité, exactitude**
- **Fabrication de l'information.** Cette partie intégrera notamment : équité, conflits d'intérêts, relations avec les sources, dualité communication/information, avec des apports divers.
- **Initiatives positives**
- Questions d'actualité : contexte, état de la régulation déontologique, CSA, politique, UE.
- Recommandations
- Annexes : les objectifs de l'ODI (statuts), les membres du CA, des références utiles le plus souvent par des liens (exemples : rapport de la HAS, rapport à Neelie Kroes, livret de l'AIJ sur la défiance du public, livre de Daniel Cornu, etc.)

Les trois parties les plus importantes (en gras), rédigées à partir du travail des groupes, reposent sur plus de 150 cas répertoriés et examinés : en gros un tiers pour vérité et exactitude, un tiers pour la fabrication de l'info, un tiers pour les « initiatives positives ».

Plusieurs nouveaux apports sont décidés au cours de la réunion, s'ajoutant à celui de Thierry Magnol (divulgateur de l'identité dans les faits divers, reçu) et à celui de Sophie Vaneecke (pression des communicants, à recevoir) :

- « mensonge délibéré » de la part des sources (Gilles Pouzin) ;
- la loi sur la protection des sources en préparation (Diane de Bellecisz, Michel Delberghe, Martine Ostrovsky) ;
- la référence d'une thèse intéressante (Diane de Bellecisz).
- Les cas en Guyane, Mayotte, Réunion (Michel Delberghe)

Codes déontologiques : ils seront référencés dans les annexes, sous forme de liens renvoyant à Internet ; six textes ont été retenus : SNJ 2011, Munich 1971, FIJ 1986, Charte Qualité 2008, « Frappatcode » 2009, synthèse de ces cinq textes APCP 2012.

Quatre « recommandations », courtes et générales, ont été retenues ; elles vont être rédigées et insérées au dernier chapitre du rapport. Thèmes :

- « consolider le mur » qui devrait séparer l'économique et le rédactionnel ;
- vérification avant diffusion (« que personne ne se sente visé, mais que chacun se sente concerné ») ;
- face à la défiance, un « contrat de confiance » dans chaque média entre lui et son public (mobiliser éditeurs et rédactions ; encourager les entreprises à une concertation interne sur les questions liées à la déontologie) ;
- la transparence, comme réponse aussi à la défiance.

Le calendrier d'ici les Assises du Journalisme (Metz 5, 6, 7 novembre 2013)

- Envoi des contributions avant le 7 octobre.
- Remise du rapport par ses 3 rédacteurs principaux pour le jeudi 10 octobre.
- Envoi aux membres du CA le vendredi 11 octobre pour relecture et (petites) modifications.
- Envoi de ces modifications par courriel.
- Réunion du CA : **lundi 14 octobre à 18h**. Adoption du rapport.
- Dernières modifications avant le lundi 28 octobre.

- Remise du texte définitif le 28 octobre pour photocopies (100 ex), en noir et blanc, couv' couleur. Conférence de presse le lundi 4 novembre à 11h à la Sorbonne.
- Présentation aux **Assises de Metz le mardi 5 novembre de 14h30 à 16h30** (débat public).

Le débat aux Assises de Metz

Le schéma suivant a été approuvé par Jérôme Bouvier (président de Journalisme et Citoyenneté, fondateur et organisateur des Assises depuis 2007) :

- Présentation du rapport (avec Powerpoint) par 3 membres de l'ODI à la Tribune. ½ heure
- Réactions et commentaires de 3 « témoins » à la Tribune. ¼ heure à ½ heure
- Débat avec la salle. 1 heure à 1 heure ¼

Les témoins : un journaliste, un éditeur, un représentant du public.

Le tour de table retient plutôt le choix suivant :

- Journaliste : Thomas Hugues (Médias le magazine, France 5)
- Editeur : Bernard Marchant (groupe Rossel) (évoqué aussi Edouard Coudurier, *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest*)
- Public : une étudiante Master 2 de Patrick Eveno (ou une étudiante de Metz, à voir avec Arnaud Mercier).

Prochain CA ouvert aux membres de l'ODI

Lundi 14 octobre, 18h à la FFAP

(24 rue du Fg-Poissonnière 75010 Paris, M° Bonne Nouvelle)